

Environmental and Social Data Sheet

Overview

Project Name: *PLAN HOPITAL AVENIR*
 Project Number: *20120467*
 Country: *France*
 Project Description: *Programme de construction, rénovation et rationalisation géographique des hôpitaux en France.*

EIA required: Possible (A contrôler au cas par cas)

Certains composants du programme pourraient tomber sous l'Annexe II de la Directive EIE (2011/92/EU). Ce point sera contrôlé au cas par cas durant la mise en œuvre du programme.

Project included in Carbon Footprint Exercise¹: Non

Summary of Environmental and Social Assessment, including key issues and overall conclusion and recommendation

Le « Plan Hôpital Avenir » est un programme d'investissement hospitalier portant sur une liste conséquente d'opérations présélectionnées dont certains composants feront l'objet de demande de financement auprès des banques intermédiaires partenaires de la Banque pour le projet. Le secteur hospitalier n'est pas spécifiquement mentionné dans la Directive 2011/92/EU concernant l'Evaluation des Incidences des projets sur l'Environnement (EIE). Toutefois, lorsque ces projets comprennent des éléments de construction en milieu urbain, ils peuvent être considérés comme relevant de l'annexe II de la Directive. Dès lors, il appartient aux autorités compétentes de décider s'il y a lieu ou non de procéder à une étude d'impact sur l'environnement. Ce point sera contrôlé par les banques intermédiaires dans le cadre d'une procédure de revue systématique appliquée à chaque demande d'investissement leur parvenant, avant d'en référer à la Banque.

L'analyse préliminaire des données environnementales et sociales du programme fait ressortir un impact positif du projet pour ce qui concerne la mise en œuvre d'un système de santé optimum pour les patients, sans pour autant laisser présager de risques environnementaux significatifs. Le projet est donc acceptable pour la Banque.

Environmental and Social Assessment

Environmental Assessment

La législation française oblige au respect des Plans d'occupation des sols et des Plans locaux d'urbanisme (soumis à une évaluation d'impact sur l'environnement avec consultation publique) pour délivrer les permis de construire et soumet en particulier les projets hospitaliers complexes et/ou de grande ampleur à la procédure d'évaluation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ce qui implique pour ces projets une évaluation d'impact environnementale complète, même dans le cas où la directive EIE n'est pas applicable. Par ailleurs, l'instruction des dossiers de permis de construire par les autorités compétentes inclut une revue environnementale y compris pour les projets moins importants.

¹ Only projects that meet the scope of the Pilot Exercise, as defined in the EIB draft Carbon Footprint Methodologies, are included, provided estimated emissions exceed the methodology thresholds: above 100,000 tons CO₂e/year absolute (gross) or 20,000 tons CO₂e/year relative (net) – both increases and savings.